

# A.D.R.E.R

## Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Le Rayol-Canadel sur Mer  
www.adrer.org

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 sous-préfecture de Draguignan

## L'ADRER réagit...

---

L'entretien de Madame le Maire du Rayol-Canadel avec VAR MATIN et publié le 25 octobre dernier mérite quelques observations et éclaircissements sur les principaux sujets évoqués de la part de notre association visée par ces propos.

### – **D'abord le titre " j'ai une vision pour l'avenir du village"**

Si la "vision" de Madame le Maire est concrétisée dans le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui vient d'être arrêté par le CM par 7 voix contre 6 le 29 mai dernier et a conduit à la démission de 3 conseillers municipaux, alors on peut s'interroger sur cette vision d'avenir. Notre Commune dépérit depuis 15 ans, cette "vision" conduit au blocage de tout développement économique qui permettrait à notre village de revivre, dans le prolongement de sa vocation touristique.

### – **Construction " Cœur de Village "**

Pourquoi l'ADRER critique cette opération ?

Parce que cette opération ne se fait pas dans la clarté :

- Compromis de vente passé en avril 2009 avec un promoteur privé dans le plus grand secret sans autorisation préalable du Conseil municipal, compromis devenu caduc fin mai 2009,
- Permis de construire accordé en mars 2010 sur la base de ce compromis qui n'existait plus...ce qui constitue une attribution répréhensible.
- Un an et demi plus tard, enfin ! Saisie du Conseil municipal en juillet 2010, sans documents précisant les termes techniques et administratifs du contrat avec un montage financier très défavorable à la Commune.

Madame le Maire explique plus loin qu'elle a été élue et réélue "pour protéger le Rayol-Canadel contre les investisseurs immobiliers". Ce n'est évidemment pas le cas pour cette opération "Cœur de village cédée à la promotion privée alors qu'aucun bailleur social n'a été interrogé comme il est de règle dans les communes du canton.

Il existe pourtant d'autres solutions pour construire sur ce terrain des logements pour actifs.

### – **Aménagement de la RD 559 - Traversée du village**

Madame le Maire indique que " le chantier va reprendre en janvier". Comment peut-elle affirmer cela? Après les nombreuses observations faites à l'Enquête publique en 2010 et reprises par le Commissaire enquêteur, le Conseil municipal et encore moins les habitants ne connaissent ni le projet modifié, ni les estimations des travaux communaux qui s'y attachent, ni le plan de financement de l'opération. Or légalement, ces éléments devraient être approuvés par le Conseil municipal.

– **Terrains de la Tessonnière**

Madame le Maire dit ne pas pouvoir "enfreindre la loi". L'arrêt du Conseil d'Etat n'est pas une loi mais une décision de jurisprudence. Or celle-ci a évolué depuis 20 ans (voir les nouveaux arrêts de justice qui ont permis la construction sur des terrains bloqués à Grimaud et au Lavandou), et des textes d'urbanisme et d'environnement postérieurs ont été publiés.

Les terrains de la Tessonnière et des Arômes sont les seuls terrains disponibles susceptibles de fonder le développement économique dont le village a besoin. Ces terrains représentent moins de 3% de la superficie de la Commune; sachant que le PLU classe 63% de notre commune en zone naturelle, leur ouverture à une urbanisation de qualité environnementale laisserait des possibilités d'évolution contrôlée sans pour autant sacrifier "l'aspect paysage" cher à notre Maire. Celui-ci, seul maître de l'aménagement de sa commune, devrait agir dans l'intérêt de ses administrés.

– **Le projet de piste cyclable à réaliser par le Département**

Le Maire indique que cette "voie verte", fermée depuis 4 ans, lui "tient particulièrement à cœur". Effectivement une enquête publique a été réalisée en 2003 et une convention a été passée avec le Conseil général prévoyant le financement de l'ensemble de l'opération par cette collectivité. Dans ces conditions que signifie la phrase du Maire : "On veut conserver ce chemin à l'état naturel" ?

– **La gestion du Domaine du Rayol**

La décision du Conseil municipal d'assurer la gestion du Domaine du Rayol a été prise sans aucune préparation, sans concertation, et dans la précipitation. La vision du propriétaire, le Conservatoire du Littoral et celle du Maire étant totalement incompatibles (jardin en mouvement contre jardin musée). La décision prise quinze jours plus tard de ne plus postuler à la gestion du Domaine, fige désormais une page peu glorieuse sur la façon du premier magistrat d'aborder les problèmes.

Rayol-Canadel le 31 octobre 2012